

ARRIVÉ COURRIER

Le 31 OCT. 2011

C.A.C. N°.....

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE : 15
PRESENTS : 10
VOTANTS : 10

L'an deux mille onze le 24 octobre 2011

le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr DELOCHE Joël
Date de convocation du Conseil Municipal : 15 octobre 2011
Présents : GIBault W, WILLIAMS R, BOISGARD E, CRUNELLE F, DEMIOT P, LAVERDAN GODIN C, FOUCHER A, COLLET P et HESLOUIS C
Absent : SAINCANTIN MC, CHABROL PL, DELAHAYE S, PAUQUET S et LEBLANC M
Secrétaire de séance : FOUCHER A

Objet : Délibération n°6 : La Grande Vitesse pour l'Indre

Le projet de ligne à Grande Vitesse Paris – Orléans – Clermont - Lyon (POCL) présente un intérêt de premier plan pour notre territoire.

En effet, la desserte de l'Indre est désormais inscrite dans l'ensemble de scénarios soumis par Réseau Ferré de France (RFF) au débat public. Les temps de parcours vers Paris seraient ainsi nettement améliorés, des liaisons rapides vers Lyon rendues possibles et le nombre de fréquences quotidiennes sauvegardées.

De surcroît ce projet permet de relier la ligne Paris – Orléans – Limoges – Toulouse (POLT) à la ligne nouvelle. Il offre ainsi une perspective à l'axe historique dont la modernisation constitue un enjeu majeur pour toutes les Régions qu'il dessert particulièrement au sud de l'Indre.

C'est pourquoi la Commune de Rosnay à la majorité des membres présents, réunie en conseil, s'associe au travail réalisé par le Conseil Général et la Communauté d'Agglomération Castelroussine et demande :

- Un raccordement de la LGV POCL à l'actuelle ligne POLT au sud de Vierzon permettant l'amélioration la plus significative de la desserte de l'Indre.
- La confirmation de la desserte de l'Indre pour à 8 à 10 fréquences quotidiennes aller-retour en TAGV vers Paris.
- La prise en compte du raccordement de la ligne POLT à la LGV POCL en direction du Sud-est tel que le prévoit le scénario Médian sur l'ensemble des scénarios soumis au débat public, notamment les scénarios Ouest, afin de rapprocher les territoires du Limousin et du Centre de l'Auvergne et du sud-est de la France.
- La prise en compte, dans ce projet, de la modernisation de la ligne POLT afin d'optimiser l'impact des raccordements entre les deux lignes pour l'ensemble des territoires desservis.

- L'étude par RFF des opportunités offertes par le raccordement de POLT à POCL pour la desserte du Limousin. En offrant de temps de parcours vers Paris analogues à ceux du barreau Limoges – Poitiers, en ouvrant la possibilité de rejoindre Clermont et Lyon et en réduisant massivement les investissements à réaliser, le projet POCL pourrait ainsi se substituer au barreau Limoges – Poitiers.
- L'inscription de ce projet dans la liste des lignes réalisables avant 2020 au sein du Schéma National des Infrastructures de Transport (SNIT).

Certifié exécutoire
Transmis en Sous Préfecture
Le 26/10/11
Publié, affiché ou notifié
Le: 28/10/11

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Pour copie conforme
Le Maire,

